

CONCOURS BOURSE JEAN BAPTISTE DUMAS 2026

Article 1 - Objet

RTL organise chaque année un concours intitulé la Bourse Jean-Baptiste DUMAS pour honorer et perpétuer la mémoire de son ancien collaborateur.

Ce concours se déroulera le mercredi 1er avril et le jeudi 2 avril 2026 en présentiel.

La société offre au gagnant un CDD de 12 mois au sein de sa rédaction.

Article 2 - Participation

Le concours est ouvert aux écoles de journalisme reconnues par la profession et aux écoles partenaires (liste en annexe).

Chacun des établissements concernés est informé du concours et de ses modalités par un courrier qui lui est adressé par la société organisatrice.

Chaque école sélectionne un de ses étudiants pour participer au concours. L'étudiant(e) doit être en dernière année d'étude, ne pas être actuellement en stage ou en alternance au sein du Groupe M6, ou l'avoir été pour une durée de 6 mois. Il doit être titulaire d'un permis B.

Chaque école assume la responsabilité, selon ses propres critères, de la sélection du candidat qu'elle présente à RTL.

Le candidat doit fournir à RTL un CV, une lettre de candidature ainsi que ses coordonnées exactes (nom, prénom, adresse complète, date et lieu de naissance, numéro de téléphone et adresse mail), à défaut de quoi sa participation ne sera pas prise en compte

Article 3 - Déroulement du concours

Les candidats et les écoles s'engagent sur l'honneur à ce que chaque candidat concoure individuellement aux épreuves.

L'ensemble des candidats se tient à disposition durant 2 journées d'épreuves qui se déroulent de la façon suivante :

Jour 1

Les candidats sont invités à préparer et à réaliser **les éléments suivants** sur un thème unique fixé par la Direction de l'information de RTL et communiqué le matin même :

- 1 reportage (1 minute 30 maxi),
- 1 papier (1 minute maxi),

- Ecriture d'un article destiné à être publié sur RTL.fr de 800 signes (les espaces comptent comme des signes), avec Titre, chapeau de deux lignes, puis texte. Article se rapportant au reportage de 1 minute 30 et qui peut être similaire au reportage (cela peut être le même texte ou presque).
 - o Joindre à cet article une photo illustrant l'article, et réaliser une Story Instagram qui présente le reportage en 30 secondes in situ face caméra (selfie filmé qui donne envie d'écouter le reportage).

A la fin de la journée, les sujets réalisés par les candidats sont remis à RTL afin que l'ensemble des membres du jury puisse en prendre connaissance pendant la journée des auditions.

A noter : le montage, la finalisation et la remise des travaux doivent être réalisés au sein des locaux de RTL à Neuilly-sur-Seine.

Jour 2

Ecoute des travaux des candidats par les membres du jury.

Les candidats passent leur soutenance en présentiel au sein des locaux de la Rédaction RTL, à Neuilly-sur-Seine, à un horaire fixé la veille, afin de présenter individuellement au Jury leurs travaux réalisés.

Les membres du Jury délibèrent à la fin du dernier entretien.

Article 4 - Prix

Les lauréats sont choisis par le jury en fonction de 2 critères d'appréciation :

1. La qualité des sujets réalisés
2. L'entretien avec le jury

Le prix est le suivant :

- Un CDD de 12 mois au sein de la rédaction de RTL

En qualité de journaliste (Rédacteur Reporter stagiaire) selon le tarif de la profession en vigueur.

RTL s'engage à ce que le lauréat participe à l'ensemble des activités d'un journaliste radio.

La date du CDD est déterminée par la Direction de l'information.

Une cérémonie en présentiel au cours de laquelle le Président du jury annoncera le prix aux lauréats est organisée à l'issue de la deuxième journée en présence des membres du Jury.

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom et prénom et la reproduction de leur photographie à des fins d'information et/ou de promotion du concours et à la seule discrétion de RTL.

Article 5 - Jury

5.1 Le Comité d'honneur

Un comité d'honneur a en charge la définition des modalités de l'organisation de la bourse. Il est présidé par le Directeur Général en charge des Antennes Radio.

Sont membres de droit et à vie :

- Mme Marguerite DUMAS
- Mme Marie-Claude PAOLI
- Mr Bastien DUMAS PAOLI
- Mme Louise DUMAS PAOLI

5.2 Le Jury

La direction de l'information désigne les membres du jury.
Le jury est composé de 7 ou 8 personnes maximum dont un Président et des journalistes de RTL.

Le Président peut être une personnalité du groupe M6, ou extérieure au groupe, connue pour son expérience en matière d'information. Il a, le cas échéant, voix prépondérante.

5.3 Secrétariat permanent

Le secrétariat permanent de la bourse est assuré, à titre bénévole, par le bureau de la société des journalistes.

Article 6 – Cession de droits

Par sa seule participation, chaque étudiant accepte, dans le cas où il serait déclaré gagnant, de voir ses contenus diffusés par Métropole Télévision, et cède ainsi à cette dernière, à titre gratuit et exclusif, l'ensemble des droits patrimoniaux sur ses contenus, sur tous supports, pour toute la durée de protection des contenus par le droit d'auteur et pour le Monde entier.

Article 7 - Mise à disposition du règlement

Le règlement est publié sur le site RTL.fr, espace recrutement. Il peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant écrit et publié en ligne.

Article 8 - Responsabilité- force majeure

La responsabilité de la société Métropole Télévision ne saurait être recherchée pour aucun préjudice financier, matériel, moral, corporel ou autre, survenu à l'occasion de la participation au concours.

La société Métropole Télévision ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en raison de la survenance d'un cas de force majeure, elle était contrainte d'annuler l'ensemble du concours, de modifier ou de supprimer les prix, d'écourter, de prolonger ou de reporter le concours, ou encore d'en modifier les conditions de participation.

Article 9 – Loi applicable

La loi française est seule applicable pour tout litige qui viendrait à naître du fait de ce concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Article 10 - Contestation

La participation au concours emporte l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des clauses du présent règlement.

Toute réclamation concernant l'organisation du concours devra faire l'objet d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de participation du concours (Métropole Télévision - bourse JB DUMAS- 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine) et devra être envoyée au plus tard 8 (huit) jours après la publication des résultats définitifs. Passé ce délai elle ne sera plus examinée.

Toute contestation, tout litige, sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera examiné par la société Métropole Télévision.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 janvier 2026

Jonathan Curiel
Directeur Général en
Charge des Antennes
Radio du Groupe M6



Hervé Beroud
Directeur de
l'Information Groupe M6



ANNEXE 1

LISTE DES ECOLES RECONNUES PAR LA PROFESSION ET DES ECOLES PARTENAIRES

MISE A JOUR LE 15/01/2026

Liste des écoles :

- CELSA
- CFJ Paris
- CUEJ Strasbourg
- EDC Cannes
- EJDG Grenoble
- EJCAM Aix-Marseille
- Ecole de journalisme de Sciences Po
Paris
- EJT Toulouse
- EPJT Tours
- IJBA Bordeaux Aquitaine
- IPJ Paris Dauphine
- IFP Panthéon
- IUT Lannion
- ESJ Lille
- ESJ Pro Montpellier
- IEJ
- Master de journalisme de l'Université
de Lorraine
- Master de Journalisme de Gennevilliers
(CYP Paris Cergy Université)